



Motion comité des salaires France 3 Aquitaine

Les délégués du personnel SNJ, CFDT, CGT et FO, les représentants syndicaux SNJ, CFDT, CGT, FO et SUD de France 3 Aquitaine constatent que les informations fournies dans le cadre du comité des salaires 2016 relèvent à nouveau d'une lecture restrictive de l'accord du 28 mai 2013.

Il leur est impossible de remplir leur rôle de contrôle et de vigilance en amont de l'attribution des mesures individuelles.

Parodie de dialogue social, suppression assumée du paritarisme, les années passent et le constat reste identique : surtout ne donner aucun document aux représentants du personnel qui leur permettrait d'effectuer sérieusement leur travail.

Reconstituer l'historique des carrières des salariés, relever les inégalités de salaires à situations professionnelles identiques et soulever les disparités, tel devrait être l'objectif d'un comité de salaires. Nous constatons notamment l'absence d'enveloppe dédiée à la résorption des disparités hommes/femmes.

Le rôle assigné aux délégués du personnel et représentants syndicaux consistant à *"émettre des propositions et formuler des observations concernant les salariés qui n'auraient pas bénéficié de mesure depuis 4 ans révolus"* est une mascarade.

Les révélations du dernier rapport de la Cour des Comptes sur les salaires les plus élevés de l'entreprise ont accentué le sentiment d'injustice éprouvé par une majorité de salariés de France Télévisions et la nécessité de donner aux comités des salaires les moyens de remplir leur mission.

Nous avons ainsi appris que 191 salariés du groupe FTV touchent plus de 120 000 euros bruts par an et 547 salariés plus de 96 000 euros. Dans le même temps nous constatons la diminution sévère de l'enveloppe de mesures 2016 et l'absence d'augmentation générale depuis trois ans, enveloppe réduite nationalement d'1/4.

Le projet d'avenant à l'accord collectif mis à la signature par la direction il y a quelques semaines présentait des avancées bien trop minimes dans ce domaine. Nous demandions par exemple que l'accord des salariés sur la communication des données soit, comme auparavant, implicite, et que seuls ceux qui refusent se manifestent. Cela aurait évité que cette année en Aquitaine seulement 14 situations de journalistes sur 74 et 9 situations de PTA, sur 129 pourront être évoquées.

Les signataires réclament en outre qu'en plus des courbes de tendances nationales transmises cette année, la totalité des informations individuelles d'un même collectif de travail (fonction, salaire, ancienneté, historique des mesures et positionnement dans la grille) soient transmises aux représentants du personnel.

Dans cette attente, les délégués du personnel et les représentants syndicaux SNJ, CFDT, CGT, FO et SUD laissent la direction assumer seule l'arbitraire et l'opacité dans lesquelles les mesures 2016 seront attribuées.

Bordeaux le 8 décembre 2016